

AR Prefecture

006-200094399-20260505-AG 2026 01-DE

Reçu le 05/05/2026

AGENCE DE L'INGÉNIEURIE DÉPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Modalités de vote représentants du collège des communes au CA

Délibération n°AG-2026-01

Date de convocation : 23 avril 2026

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents :

GINESY Charles Ange, ARSENTO Gilles, BARENGO-FERRIER Martine, BAUD Philippe, BELVISI Marc, BERTOLOTTI Nicole, BONNET Gérard, BRAQUET Nicolas, BRES Isabelle, BRIQUETTI Bernard, BRUNENGO Christophe, CALMET Michel, CASTEL Raoul, CHABAUD Danielle, CHIRIS Henri, CIAIS Mathieu, CIAMPOSSIN Max, CORPORANDY Pierre, DALMASSO Jean-Michel, DAVID Jean-Paul, FARAUT Alain, GIOBERGIA Vincent, GLANIS Daniel, GRANDBOUCHE Thierry, ISSAUTIER Cédric, LEGERET Audrey, LOMBARDO Gérald, LOTTIER Michel, LOZANO Michel, MALFATTO Marc, MARIO Gérard, MARTINELLI Gilbert, MASCARELLI Jean-Pierre, MASCARELLO Antoine, MAUNIER Guy, RANCUREL Jean-Marc, RAYBAUD Guy, ROMANO Hervé, ROSSI Florent, SALOMONE Anthony, SATTONET Anne, SOUCHET Yanne, STEPPPEL Gérard, TAULANE Gilbert, TREAL Edgar, VIALE Fabienne.

Suppléants présents :

BERNARD Yannick, BORCHIO-FONTIMP Alexandra, BIOLETTA Jean-Louis, OLHARAN Sébastien, PERINET Patrick, PIOVESANA Jean-François, PLENT Julien, PONS Yves.

Pouvoirs :

AUTHEMAN Jean-Claude a donné pouvoir à MAUNIER Guy

Représentants absents :

AGNELLI Mylène, AUTHEMAN Jean-Claude, BARUFFA Jocelyne, BECK Xavier, BOUCHARD Gérard, BRUN Martine, BRUNO Philip, CAROSI Delphine, CASSEZ Marino, CASTIGLIA Jean-Pierre, CHANTREAU Olivier, CIAIS Roger, CONIL Jean-Louis, DELIA Jean-Marc, DEMAURIZI Jacques, DERENNE Alain, DOUROV Dominique, DROGOUL Bernadette, DUQUESNE Céline, D'INTORNI Christelle, FILIPPI Albert, GINESY Marie-Amélie, GUIRADO Jérôme, JOURNOUD David, KONOPNICKI David, LEIBOFF Denise, LYON Laurent, MOLINARI Murielle, OGEZ Ismaël, PAGANIN Michèle, ORABONA Andrea, OUDOT Philippe, PAUL Hervé, PEYRET Alexandra, PIAZZA Cyril, POLIZZI Alice, ROSA Marjorie, ROSSI Michel, SIMON Raphaël, TARDIEU Pierre, TOSSAN Georges, TRABAUD Dominique, YACOUB Daniel.

Secrétaire de séance : Florent ROSSI

Le quorum étant atteint

AR Prefecture

006-200094399-20260505-AG_2026_01-DE

Règle Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3121-15, et L.5511 ;

Vu la délibération n°2025-01 du 10 juillet 2025 par lequel l'Assemblée générale de l'Agence d'ingénierie départementale de Alpes-Maritimes a approuvé la modification des statuts ;

Vu les statuts joints en annexe ;

Considérant que l'article 10 des statuts, relatif à l'assemblée générale indique que pour la désignation des membres du conseil d'administration, les membres de l'Agence Départementale sont répartis en deux collèges dont un collège des communes ;

Considérant en outre que l'article 13 des statuts relatifs aux modalités de désignation des collèges qui dispose que pour le second collège des communes : « *le collège désigne ses représentants par scrutin de liste. Chaque administrateur (titulaire ou suppléant) dispose d'une voix délibérative. Ils sont désignés pour la durée de leur mandat.* » ;

Considérant que les représentants du 2nd collège de l'assemblée générale doivent procéder à l'élection au scrutin de liste de leurs représentants au 2nd collège du conseil d'administration de l'Agence d'ingénierie départementale ;

Considérant que ne participent au scrutin que les membres du 2nd collège de l'assemblée générale pour désigner leurs représentants au conseil d'administration ;

Considérant que les représentants des communes au sein de l'assemblée générale ont été invités, lors de leur convocation, à présenter une liste le jour de la réunion de l'assemblée générale ;

Considérant qu'il revient à l'Assemblée générale de fixer les règles de dépôts de ces listes ; qu'il est proposé d'organiser le dépôt des listes comme suit :

- Après l'appel à candidature par le Président de la séance, un délai de 5 minutes est laissé aux éventuels candidats pour déposer auprès du secrétaire de séance une liste qui sera enregistrée au procès-verbal de l'Assemblée générale.

Considérant qu'il sera donné lecture des listes présentées ;

Vu le rapport du président, après avoir entendu son exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée générale,

DECIDE :

1° D'approuver les modalités de vote ci-dessus rappelées ;

2° D'autoriser le président du Conseil d'administration à signer, au nom du l'Agence de l'ingénierie départementale, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités ;

Ont participé au vote : 55 dont un pouvoir

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Assemblée générale
05 mai 2026

L'AGENCE06
INGÉNIERIE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

AR Prefecture

006-200094399-20260505-AG_2026_01-DE
N° de l'acte : 006-200094399-20260505-AG_2026_01-DE
N° de l'acte : 006-200094399-20260505-AG_2026_01-DE

Le Président de l'Agence d'ingénierie
départementale des Alpes Maritimes



Charles Ange GINESY